

COMITE DES FÊTES DE GRIEGES

REGLEMENT et INSCRIPTION

ENDURANCE DE SOLEX UFOLEP

LES 4 HEURES DE GRIEGES (01)

DIMANCHE 27 AOÛT 2017

INSCRIPTIONS ET CONTRÔLES TECHNIQUES de 8H00 à 9H30

BRIEFING à 10H30

ESSAIS de 11h à 12h

DÉPART DE LA COURSE à 13h30

ARRIVÉE DE LA COURSE à 17h30

REMISE DES PRIX à 18h30

REGLEMENT DES 4 HEURES D'ENDURANCE **SOLEX DE GRIEGES**

Le comité des fêtes de Grièges organise cette année la 30^{eme} édition de la course de solex de Grièges.

Le règlement national du 50 à galet sera appliqué dans son intégralité, indiqué ci –dessous. Associé le règlement particulier d'organisation ci –dessous :

Article 1. Ouverture des engagements le 1^{er} Juillet 2017, clôture le 27 Août 2017.

Les droits d'engagements sont fixés à 45 euros par équipage.

Ceux-ci sont à adresser sur le bulletin d'engagement joint à :

Thibaut THILLET

101 Rue de Villeneuve

01290 GRIEGES

Tèl : 06 13 29 38 19

06 15 77 14 68

Article 2. Les contrôles administratifs auront lieu le dimanche 27 août 2017 de 8 heures à 9 heures.

Les contrôles techniques auront lieu aux mêmes heures sur le site de la manifestation.

Article 3. Les essais chronométrés auront lieu le dimanche 27 août 2017 de 11 heures à 12 heures.

Durant les essais les machines devront être munies de leur numéro de course et du transpondeur.

Article 4. L'épreuve aura lieu le dimanche 27 août 2017 de 13h30 heures à 17h30 heures.

La remise des prix aura lieu sur le site à 18h30 .

Article 5. Récompenses.

- **Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie.**
- **Coupe à la 1^{ère} féminine. (à condition de 2 partantes au minimum).**
- **Souvenir à tous les participants.**

Article 6. Officiels :

Directeur de course : Lionel BALIGAND

Responsable circuit : Bruno MINGRET

Responsable administratif : Thibaut THILLET

COMITÉ DES FÊTES DE GRIEGES

BULLETIN D'ENGAGEMENT

COURSE ENDURANCE 50 A GALET

Thibaut THILLET
101 Rue de Villeneuve
01290 GRIEGES

27 Août 2017

01 GRIEGES
Date limite d'envoi :
14 Août 2017

Nom et prénom du 1^{er} pilote.....

N° de Licence.....Date homologation.....

N° CASM..... N° permis moto.....

Adresse

MAIL

Code postal..... Ville.....

N° téléphone.....Date de naissance.....

Nom et prénom du 2^{ème} pilote.....

N°Licence.....Date homologation.....

N°CASM.....N°permis moto.....Date de naissance.....

Avec le véhicule suivant :

Catégorie.....Cylindrée 49,9 cc Club.....

Les pilotes désignés ci-dessus, reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du National Endurance 50 à galet et s'engagent à le respecter, ainsi qu'à se conformer aux directives des organisateurs et officiels. Il est **INTERDIT** aux pilotes et accompagnateurs d'amener de l'alcool dans l'enceinte sportive, et ils sont priés de maintenir le site mis à leur disposition en état de propreté.

Ce bulletin doit être obligatoirement retourné avec le règlement (par chèque) des droits d'engagement de 45, 00 € euros par équipage, libellé au nom du Comité des Fêtes de Grièges.
Date et signature

Autorisation parentale

Je soussigné :

Autorise mon fils, ma fille :

A participer à l'épreuve désignée ci-dessus

Signature des
parents pour
les mineurs